



VŒUX 2022

Chers collègues,

nous tenons à vous souhaiter une belle année 2022, ainsi qu'à vos proches. Que cette nouvelle année vous préserve de la maladie et des risques associés autour de votre carrière.

Nous avons démarré cette rentrée avec un comité de suivi du PDV/PSE : voici ce qu'il faut en retenir.

Le quota des départs CDB en dispositif CRPN CNAV a été très vite atteint, créant une liste d'attente conséquente qui risque encore de grossir, avec une deuxième période de volontariat qui démarre !!! Nous attendons un message clair de la Direction sur ce point : comment vont-ils gérer cette liste d'attente imprévue ? Passé ce constat qui risque de motiver de futurs contentieux, un problème nous interpelle : **pour quelle raison a-t-on eu si peu de projets de reconversion chez les PNT ?**

En effet, **pour 218 PNT partis en retraite ou en transition retraite, seuls 5 ont opté pour un projet professionnel.** Nous touchons du doigt un problème évident de défaut de reconversion. Un PNT est-il condamné à rester dans son métier de Pilote toute sa vie ? Nous ne le pensons pas ! Pourquoi la Compagnie n'anticipe-t-elle pas ? Nous avons dénoncé une nouvelle fois l'absence d'entretien professionnel pourtant obligatoire ? Ce n'est pas les simulacres programmés en RTC qui vont favoriser un éventuel changement de carrière.

D'autant que d'autres réformes sont déjà annoncées par les hauts dirigeants d'AF dans leurs vœux. Effectivement, leurs prévisions très optimistes de retour de l'activité ne sont toujours pas au rendez-vous. La clientèle d'affaires ne sera pas de retour avant longtemps. Pour le prochain plan de restructuration, **la reconversion sera-t-elle enfin favorisée** pour permettre à de nombreux pilotes de sortir de cette prison dorée ou éviter d'aller pointer à l'APPN ?

Notre préoccupation concerne surtout ceux qui ont décidé de rester ou qui n'ont pu bénéficier d'un départ intéressant. Qu'ils soient bien conscients que tout n'est pas gravé dans le marbre ! Mais restez vigilants !

Il y a un an, la DIRECTTE (rebaptisée DREETS entre temps) invalidait **le PDV PSE car le reclassement des PNT dans le groupe n'était pas appliqué** ! L'occasion de faire valoir la loi était enfin à portée de mains: mais c'était sans compter sur la trahison de syndicats qui n'ont pas pu s'empêcher d'aller vendre notre âme au diable, en troquant ce reclassement illégal contre quelques poignées d'euros ; honte à eux !

Nous pensons sincèrement que cet avertissement de l'autorité devra éclairer les futures négociations en cas de nouveau plan ou de fermeture anticipée de la Compagnie HOP.

Portez vous bien ! Bonne année 2022 !

L'équipe SPL : Arthur SCHERER (élu CSE, secrétaire Général) , Bruno MIGEREL (RP) , Hervé GUIBERT (RSCSE) Samuel VERDELLET et Pascal PARIS délégués syndicaux , JC DELAHAYE (expert)